

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-159**

**CONVENTION DE MUTUALISATION DU CONSEILLER DE PREVENTION**

Suite au recrutement d'un conseiller de prévention en janvier 2024, et au terme du premier semestre consacré à l'état des lieux, le conseil communautaire est invité à valider les modalités de la mutualisation de ce poste avec les communes ne disposant pas d'un assistant ni d'un conseiller de prévention.

Le projet de convention de mutualisation joint en annexe présente notamment les modalités d'organisation du travail, d'évaluation. La mutualisation est proposée sans contrepartie financière pour les communes.

Le conseil communautaire est invité à :

- Approuver le projet de convention de mise à disposition,
- Définir les modalités financières, à savoir la gratuité de la mise à disposition auprès des communes qui ne disposent pas d'un assistant ni d'un conseiller de prévention.

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-159)

Sur avis favorable du comité social territorial réuni le 18 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau communautaire réuni le 10 juillet 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la mutualisation du conseiller de prévention,

DECIDE que la mise à disposition sera proposée aux communes du territoire ne disposant ni d'un assistant ni d'un conseiller de prévention,

DECIDE que cette mise à disposition ne fera l'objet d'aucune contrepartie financière,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à transmettre la proposition de convention aux communes concernées et à signer tout acte afférent à la présente mise à disposition.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 26 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Blandine Lechauve", written over a horizontal line.

Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

-----

**Délibération n°2024-160**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA  
COMMUNE D'AUTRY-LE-CHATEL**

Le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition de services a été établie entre la communauté de communes et la commune d'Autry-le-Châtel pour les interventions des services techniques et entretien dans la salle de sport qui est un bâtiment communautaire. Cette convention encadre les responsabilités réciproques et permettent une refacturation au temps passé.

La présente convention arrivant à expiration le 31 octobre 2024, aussi le conseil communautaire est invité à délibérer favorablement à sa reconduction pour une nouvelle durée de 3 ans.

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

Vu le code général de la fonction publique,

Sur avis favorable du comité social territorial réuni le 18 juin 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-160)

APPROUVE le principe de recourir aux services techniques de la commune d'Autry-le-Châtel pour l'entretien courant (propreté des locaux, réparations courantes, gestion de l'utilisation) de la salle de sport située dans la commune,

ACCEPTE le principe de la refacturation par la commune d'Autry-le-Châtel au temps passé en fonction du coût horaire des agents ainsi que le remboursement sur facture des frais engagés pour l'entretien courant,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

SOLLICITE une délibération concordante du conseil municipal d'Autry-le-Châtel,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout acte afférent à la présente mise à disposition.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 26 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Blandine Lechauve".

Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024  
Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-161**

**RESIDENCE AUTONOMIE : PROJET D'ETABLISSEMENT ET PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES RESIDENTS**

Le projet d'établissement d'un établissement médico-social est un outil de travail défini par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il vise à définir les objectifs de l'organisation. Pour cela, il décline également les formes de coordination et de coopération qui sont prévues avec les autres intervenants (personnes, établissements ou services).

Elaboré par la direction de la résidence et validé par le conseil de vie sociale, le projet d'établissement a reçu l'avis favorable de la commission communautaire le 11 juillet dernier.

Le projet d'accompagnement personnalisé des résidents vise à proposer un accompagnement de qualité respectueux et adapté à la singularité de la personne accueillie. Il se base sur des entretiens individuels menés par le personnel de la résidence pour recueillir les attentes et besoins du résident, puis le projet est co-construit. Il fait l'objet d'un suivi avec évaluation au bout de 6 mois puis tous les ans.

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-161)

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les « résidences autonomie »,

Considérant qu'une résidence autonomie est un établissement relevant respectivement du 6° du I de l'article L. 312-1 du CASF et du L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) qui apporte une réponse sociale, et parfois médico-sociale, à un besoin d'accompagnement exprimé par le résident, et que cette réponse se manifeste à travers sa mission de prévention de la perte d'autonomie et les différents outils de la loi 2002-2 qu'elle met en œuvre (notamment le projet personnalisé),

Sur avis favorable de la commission « Résidence autonomie, Aire d'accueil, tissu industriel et commercial » réunie le 11 juillet 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'établissement de la résidence autonomie Les Myosotis pour la période 2022-2026 annexé à la présente délibération,

APPROUVE le projet d'accompagnement personnalisé des résidents de la résidence autonomie Les Myosotis annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 26 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

-----

**Délibération n°2024-162**

**RESIDENCE AUTONOMIE : PROJET DE SEJOUR DE VACANCES**

Dans le cadre de son projet d'établissement, la direction de la résidence autonomie propose l'organisation d'un séjour de vacances avec l'aide d'une subvention de l'association nationale des chèques vacances (ANCV) suite à la candidature à l'appel à projets « personnes en perte d'autonomie et aidants ».

Les caractéristiques du séjour seraient les suivantes :

- Du 17 au 20 septembre 2024 soit 3 nuitées
- Lieu du séjour : village vacances Arc-en-Ciel Oléron, 17 370 Saint-Trojan-les-Bains
- Nombre de participants : 6 résidents et 2 accompagnateurs
- Pension complète et activités incluses
- Trajet avec le minibus de la résidence conduit par les deux accompagnateurs (VL 9 places)

Sur le plan financier :

- Le coût du séjour est de 2 454,96 € TTC pour l'hébergement en pension complète (8 personnes),

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-162)

- Le coût des animations est de 612,00 € TTC,
- Une participation de 200 € sera demandée aux résidents
- Le coût du séjour des 2 accompagnateurs est pris en charge par la résidence

Si le projet est retenu par l'ANCV, une subvention de 60% du prix du séjour (frais logistiques, hors rémunération des accompagnateurs).

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les « résidences autonomie »,

Sur avis favorable de la commission « Résidence autonomie, Aire d'accueil, tissu industriel et commercial » réunie le 11 juillet 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation d'un séjour de vacances pour les résidents des Myosotis,

ADOpte le plan de financement annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à déposer le dossier de candidature à l'appel à projets de l'ANCV,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à procéder au règlement des factures pour l'hébergement et les animations,

FIXE la participation des résidents au prix unitaire de 200 € nets de taxes,

ACCEPTTE la prise en charge des frais de séjour des accompagnateurs.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 26 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Blandine Lechauve".

Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

.../...

(suite de la délibération n° 2024-162)

Plan de financement :

DEPENSES			RECETTES	
Hébergement	HT	TTC		TTC
5 réunion de prévues individuelles ou collectives	0,00 €	0,00 €	Ancv 60% du projet (logement et activités)	1 840,18 €
Hébergement pour 8 personnes Pension Complète repas +supp 168€ ch seule	1 831,36 €	2 292,00 €	Participation des bénéficiaires (résidents et accompagnants)	1 226,78 €
Adhésion groupe	75,00 €	75,00 €	soit un reste à charge par résident de :	204,46 €
Assurance annulation	68,04 €	68,04 €		
Taxe de séjour	19,92 €	19,92 €		
<b>Total TTC 1</b>		<b>2 454,96 €</b>		
<b>Planning prévisionnel d'activités</b>				
Petit train de la citadelle 40 min	7€/pers	56,00 €		
Promenade en mer Pertruit d'ampioche passage sous le pont d'oléron = 1h	12 €/pers	96,00 €		
Maison éco paysanne = 1h avec dégustation	7,50 €	60,00 €		
Port des salines	5€/pers	40,00 €		
Croisière du fort boyard + ile d'aix	16€/pers	128,00 €		
parc myocastor	11€/pers	88,00 €		
petit train de saint trojan	13€/pers	104,00 €		
Frais de dossier de OT	5€/pers	40,00 €		
<b>Total TTC 2</b>		<b>612,00 €</b>		
<b>Total TTC 1 + 2</b>		<b>3 066,96 €</b>		<b>3 066,96 €</b>
<b>Logistique (prise en charge par la résidence)</b>				
Frais Péage A/R		72,40 €		
Gazoil A/R + déplacements sur place		164,22 €		
Frais annexes, rémunérations		PM		
<b>Total TTC 3</b>		<b>236,62 €</b>		
<b>Total TTC 1 + 2 + 3</b>		<b>3 303,58 €</b>		

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Étaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Étaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Étaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-163**

**EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Suite à une modification de la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre à la demande de l'architecte (suppression de la co-traitance), le conseil communautaire est invité à valider la modification au contrat de maîtrise d'œuvre avec une nouvelle répartition des honoraires (montant inchangé).

Le Conseil communautaire,

VU le code de la commande publique ;

VU la décision du Président n°2022-181 du 10 octobre 2022 confiant la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du siège communautaire, au groupement constitué du cabinet Cholet architecte mandataire, et ses co-traitants HIFE et BSI ;

Considérant la demande du Cabinet Cholet, mandataire, de ne plus avoir recours à la co-traitance ;

.../...

(suite de la délibération n° 2024-163)

Considérant la répartition des honoraires (dont le montant final reste inchangé) selon le tableau suivant :

Éléments de mission	%	Répartition des montants		
		CHOLET ARCHITECTE		
DIAG	10	9 801,30 Euros HT		
APS/APD	15	14 701,96 Euros HT		
PC	10	9 801,30 Euros HT		
PRO	5	4 900,65 Euros HT		
ACT	5	4 900,65 Euros HT		
VISA	5	4 900,65 Euros HT		
DET	45	44 105,88 Euros HT		
AOR	2,5	2 450,33 Euros HT		
GPA	2,5	2 450,33 Euros HT		
<b>TOTAL HT</b>	<b>100%</b>	<b>98 013,05 Euros HT</b>		

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

la modification de l'équipe de maîtrise d'œuvre et la répartition des honoraires telle que présentée.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 26 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-164**

**COMMISSIONS THEMATIQUES - MODIFICATION**

Suite à la démission d'Agnès QUERAN, conseillère municipale à Batilly-en-Puisaye, Hubert POULAIN souhaite la remplacer dans la commission suivante :

- Commission « Résidence autonomie, Aire d'accueil, tissu industriel et commercial »

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2020-097 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 déterminant la composition des commissions consultatives ;

Considérant la démission de Madame QUERAN du conseil municipal de Batilly-en-Puisaye et la demande M. POULAIN ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le remplacement de Mme QUERAN par M. POULAIN dans la commission suivante :

- Commission « Résidence autonomie, Aire d'accueil, tissu industriel et commercial »

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 26 juillet 2024

Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-165**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LE PLAN DE SURVEILLANCE DES LEVEES**

Pour rappel, la compétence GEMAPI entraîne le transfert de la gestion des digues domaniale à la communauté de communes. Depuis janvier 2024, à l'expiration de la convention avec l'Etat, cette compétence est pleinement exercée au niveau intercommunal. La CCBLP a fait le choix de déléguer l'entretien courant à l'établissement public Loire, mais la surveillance en période de crue nécessite la mobilisation des moyens communaux et intercommunaux dans le cadre du plan de surveillance des levées (PSL). 8 agents ont été formés pour cela (5 agents municipaux et 3 agents intercommunaux) et la DDT a remis le matériel permettant de manœuvrer les vannes et portes de protection.

Afin d'encadrer juridiquement les conditions d'intervention des agents municipaux, il est proposé de mettre en place des conventions de mise à disposition de services avec les communes de Briare, Châtillon-sur-Loire, Saint-Firmin-sur-Loire et Ousson-sur-Loire.

Michel LECHAUVE rappelle que la surveillance s'effectue entre les niveaux de crue T2 et T20 (au-delà cela poserait des questions de sécurité), et uniquement de jour. Il est probable que ces équipes n'auront pas à intervenir très souvent, mais il faut que les conventions soient en place et les effectifs opérationnels.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-165)

Ceci étant exposé, le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général de la fonction publique,

Sur avis favorable du comité social territorial réuni le 18 juin 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe de recourir aux services techniques des communes concernées par des systèmes d'endiguement de la Loire, à savoir : Briare, Châtillon-sur-Loire, Saint-Firmin-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de surveillance des levées (PSL),

ACCEPTE le principe de la refacturation par les communes au temps passé en fonction du coût horaire des agents,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

SOLLICITE des délibérations concordantes des conseils municipaux,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout acte afférent à la présente mise à disposition.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 26 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Blandine Lechauve".

Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

-----

**Délibération n°2024-166**

**URBANISME – RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**

La France s'est fixé, dans le cadre de la loi « Climat et résilience » (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050. Pour ce faire, un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031, a été mis en place.

Un rapport relatif à l'artificialisation des sols doit être réalisé tous les trois ans à compter de la promulgation de la loi, soit d'ici le 22 août 2024. Le rapport doit être élaboré par l'entité en charge du document d'urbanisme et doit présenter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares, avec la possibilité (art. L. 2231-1 CGCT) :

- de différencier ces consommations entre ces types d'espaces ;
- de différencier en pourcentages au regard de la superficie du territoire couvert.

Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en ENAF en cas de renaturation.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-166)

Hervé JACQUIER explique que ce rapport a représenté plus de trois semaines de travail pour la responsable urbanisme. Il a fallu dans un premier temps déterminer le choix des données à partir desquelles effectuer les calculs, car nous avons le choix entre les données des fichiers fonciers (données fiscales) ou les données issues des autorisations d'urbanisme, ce qui supposait de reprendre toutes les autorisations délivrées sur la période, commune par commune. C'est cette dernière source qui a été retenue afin d'avoir une approche de l'artificialisation plus proche de la réalité. Avec ces données, on arrive à un total de 75,5 hectares (entre 2011 et 2022). Toutefois la nature de la donnée présente un enjeu stratégique car on se base sur ce qui a été consommé sur une période de 10 ans pour déterminer une trajectoire pour l'avenir, donc plus la consommation est élevée et plus la trajectoire est haute.

Le Conseil communautaire,

VU la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » prévoyant la production d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols tous les 3 ans par les collectivités dotées d'un PLUi ;

VU le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 précisant les modalités d'établissement de ce rapport ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.143-16 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2231-1 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye notamment la compétence en matière de documents d'urbanisme ;

VU le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération ;

VU le débat qui s'est tenu au sein de l'assemblée délibérante réunie ce jour ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport triennal sur l'artificialisation des sols tel que présenté,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à le transmettre aux représentants de l'Etat dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi qu'aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ainsi qu'au président de l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 26 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-167**

**AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)**

Monsieur le Vice-président informe que le conseil régional a engagé en juin 2022 une procédure de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour intégrer les nouvelles obligations législatives et réglementaire relatives à la réduction de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF), la lutte contre l'artificialisation des sols et la maîtrise des constructions logistiques. Le projet de SRADDET modifié (modification n°2) a été arrêté par l'assemblée régionale le 18 avril 2024.

La CCBLP est invitée à se prononcer dans un délai de trois mois sur ce projet de modification. Pour mémoire, le SRADDET est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

Le conseil communautaire est invité à émettre un avis motivé sur le SRADDET.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-167)

Le conseil communautaire,

*Vu le courrier de Région Centre Val de Loire en date du 23 avril 2024 portant sur la consultation des personnes publiques associées pour avis sur le projet de SRADDET Centre Val de Loire sur les thématiques liées au foncier ;*

Le Conseil régional a engagé en juin 2022 une procédure de modification du SRADDET pour intégrer les nouvelles obligations législatives et réglementaire relatives à la réduction de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF), la lutte contre l'artificialisation des sols et la maîtrise des constructions logistiques.

Le projet de SRADDET modifié (modification n°2) a été arrêté par l'assemblée régionale le 18 avril 2024.

Les évolutions par rapport à la version approuvée en février 2020 portent essentiellement sur l'objectif 5 qui préconise « *un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers et l'artificialisation des sols* » et qui indique que « *ce modèle de développement et d'aménagement plus économique conduit, conformément aux dispositions légales en vigueur, à différencier entre les parties du territoire régional les cibles fixées à l'échelle du Centre-Val de Loire, pour la période 2021-2030* » :

- L'application, comme pour toutes les régions ayant un SRADDET, d'une réduction de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 de - 54,5% par rapport à la décennie passée (pour tenir compte d'une contribution forfaitaire de 624 ha pour les projets d'envergure nationale et européenne non comptabilisés au niveau des régions), soit 6 178 ha,
- La mise en place d'une réserve mutualisée à des fins économiques de 500 ha pour le développement économique et ses effets induits dont des projets logements,
- La mise en place d'une réserve mutualisée à des fins stratégiques de 100 ha pour le développement d'équipements structurants sous maîtrise d'œuvre régionale ou départementale,
- La territorialisation des 5 578 ha restants appelée « *fixation des dotations de base territorialisées* » par territoire SCOT selon une base de référence composée de quatre éléments choisis par la Région (à hauteur de 70% pour la consommation d'ENAF passée sur la dernière décennie, à hauteur de 10% en fonction du poids de population du territoire, à hauteur de 10% en fonction du nombre d'emplois, à hauteur de 10% pour la superficie du territoire). A cette base s'appliquent les six critères de différenciation issus du décret territorialisation du 27 novembre 2023 auxquels ont été appliqués deux niveaux différents de pondération.

La connaissance du mode de calcul de la base tel que visé à la page 70 du rapport du SRADDET n'est pas suffisante pour comprendre le calcul réalisé. En effet, la pondération appliquée sur les six critères de différenciation issus du décret n°2023-1097 n'a pas été communiquée aux collectivités. Cette phase d'élaboration du projet de SRADDET modifié aurait mérité une vraie concertation.

Par ailleurs, le projet de SRADDET indique que cette fixation se fait de façon différenciée comme la loi CLIRE<sup>1</sup> le prévoit mais omet d'indiquer que le décret n°2023-1097 du 27 novembre 2023 dit « territorialisation » ne prévoit plus la fixation obligatoire d'une cible chiffrée d'artificialisation à l'échelle infrarégionale. Cet assouplissement codifié à l'article R4251-8-1 du Code général des collectivités territoriales n'a pas été porté à l'attention des collectivités.

.../...

.../...

*(suite de la délibération n° 2024-167)*

En outre, la réserve régionale mutualisée à des fins économiques présente en l'état actuel de nombreuses incertitudes quant à ses modalités de mise en œuvre. Le calendrier de sélection des projets éligibles est inconnu comme les critères qui ont largement évolué depuis les premières réunions rendant encore plus incertaine et donc discutable cette attribution de foncier.

En tant que Personne Publique Associée, la communauté de communes Berry Loire Puisaye est invitée à formuler un avis sur le projet de SRADDET modifié en matière d'objectif de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et dispose d'un délai de trois mois pour en faire part au Conseil régional.

Considérant que le projet de SRADDET impose des écarts de réduction de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 allant de 22.4% à 76.7% selon les territoires, ne permettant pas une territorialisation équitable de l'objectif régional de réduction de la consommation d'ENAF,

Considérant que le projet de SRADDET risque de conduire à une concurrence entre les territoires alors que l'aménagement du territoire, compétence régionale, trouve sa légitimité dans l'équilibre, la complémentarité et la synergie entre les territoires,

Considérant que la réduction de la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 octroyée au territoire SCOT du Pays Giennois est de 92 ha et équivaut à une réduction de sa consommation d'ENAF par rapport à la décennie passée de - 60.2% et non de - 39.8%,

Considérant que la clause de revoyure prévue par la Région Centre-Val de Loire en 2027 ne correspond pas aux attentes des collectivités qui soulignent l'incohérence de ce calendrier au regard de l'approbation des SCOT révisés à l'échéance de février 2027 et redoutent légitimement un scénario qui pourrait s'avérer encore plus défavorable aux territoires ruraux,

Considérant que la mise en place d'une réserve mutualisée pour le développement de l'économie et ses effets induits ainsi que le développement des équipements structurants est susceptible d'être défavorable au Pays Giennois ainsi qu'à la communauté de communes Berry Loire Puisaye,

Considérant que le projet de SRADDET est susceptible d'induire un frein au développement du Pays Giennois et de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, en particulier,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**EMET un avis défavorable** concernant la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour le SCOT du Pays Giennois (92 ha au lieu de 106 ha avec une territorialisation égalitaire ou neutre ou équitable à -60,2%),

**EMET un avis défavorable** concernant la territorialisation selon des règles différenciées par territoire SCOT, ce qui aboutit à privilégier les territoires urbains en défaveur des territoires ruraux notamment dans le département du Loiret. Un tableau annexé à la présente délibération illustre l'impact de cette territorialisation par territoire SCOT : un seul territoire recevant plus que - 54,5% soit - 42,4% pour Orléans Métropole en défaveur des 6 territoires SCOT beaucoup plus ruraux recevant de - 67,2% à - 58,4%,

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2024-167)

**EMET un avis défavorable** sur les modalités du droit de tirage sur les réserves régionales mutualisées de 600 ha qui restent discutables compte tenu du caractère opaque du calendrier d'attribution de droits à la consommation et des critères de sélection des projets éligibles. En outre, le caractère non collégial de la décision est une source d'inquiétude complémentaire.

**PORTE A LA CONNAISSANCE** de la Région Centre Val de Loire la remarque suivante : Le fascicule des règles (règle 7) mentionne la densité nette. La communauté de communes Berry Loire Puisaye s'oppose à l'utilisation dans ses calculs fonciers la notion de densité nette, source de fragilité juridique et d'incompréhension, voire d'incohérence lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 30 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024  
Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2024-168**

**HABITAT – PACTE TERRITORIAL**

La CCBLP est engagée de longue date dans une politique volontariste en matière d'habitat, avec notamment plusieurs opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui se sont succédé depuis plus de 20 ans.

Au 1er janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat (SPRH). L'objectif est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population.

Le dispositif du pacte territorial comprend trois volets dont seuls les deux premiers sont obligatoires :

- Volet 1 : dynamique territoriale, avec notamment les actions à destination des professionnels du bâtiment et de l'immobilier
- Volet 2 : information, conseil, orientation des particuliers
- Volet 3 : accompagnement (facultatif, mais si choisi, sur l'ensemble des thématiques : Energie, Adaptation, Habitat indigne et Copropriétés), c'est ce qui correspond approximativement au suivi-animation de l'OPAH pour lequel est missionné Loire Future.

Le PIG départemental, qui porte sur le volet adaptation (travaux pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées) s'arrêtera en fin d'année 2024.

Le conseil communautaire est invité à délibérer sur :

- le principe d'engager la communauté de communes dans l'élaboration du pacte territorial,
- le choix de mettre en œuvre le volet 3.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-168)

Le Conseil communautaire,

VU la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L. 321-1 ;

VU le code de l'énergie et notamment l'article L. 232-1 du code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement général de l'ANAH ;

VU la délibération n°2021-009 du 19 janvier 2021 validant la mise en œuvre d'une nouvelle OPAH et considérant l'échéance de cette opération le 31 octobre 2024 ;

Considérant la volonté du législateur de mettre en œuvre un service public de la rénovation accessible à tous,

Considérant la volonté des élus communautaires de poursuivre les objectifs de rénovation de l'habitat sur le territoire ;

Entendu les explications du Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le principe d'engager la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye dans l'élaboration d'un pacte territorial,

VALIDE le choix de mettre en œuvre le volet 3 facultatif de ce pacte : « Accompagnement sur l'ensemble des thématiques : Energie, Adaptation, Habitat indigne et Copropriétés »

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 30 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024  
Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

-----

**Délibération n°2024-169**

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil communautaire est invité à voter une décision modificative afin de mettre à jour les crédits nécessaires pour l'extension du siège communautaire (en dépenses et en recettes) et les travaux du pont du Saint Aubin à Ouzouër-sur-Trézée.

Le conseil communautaire,

Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

.../...

(suite de la délibération n° 2024-169)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636-020 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-020 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6132-020 : Locations immobilières	0,00 €	2 752,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61358-020 : Autres locations mobilières	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521-020 : Entretien et réparations sur terrains	0,00 €	5 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	45 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-020 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6185-020 : Frais de colloques et séminaires	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268-020 : Autres honoraires, conseils..	0,00 €	13 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-020 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-020 : Autres services extérieurs	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-637-020 : Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>47 700,00 €</b>	<b>38 652,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	11 448,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 448,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6556803-020 : SMICTOM - COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 100,00 €</b>	<b>50 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28041412-01 : Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 294,00 €
R-280422-01 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 780,00 €
R-28128-01 : Amort. autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	447,00 €
R-281318-01 : Amort. constructions autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	578,00 €
R-28152-01 : Amort. installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	351,00 €
R-28158-01 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	414,00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	584,00 €

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2024-169)

<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 448,00 €
R-10222-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 068,40 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 068,40 €
R-1312-01 : Subv. transf. Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 700,00 €
R-1321-1021-020 : EXTENSION SIEGE SOCIAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	219 212,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	229 912,00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	3 387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	3 387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041412-020 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	96 079,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	96 079,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-323 : Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	46 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0,00 €	14 405,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	14 405,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	14 405,00 €	60 605,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1021-020 : EXTENSION SIEGE SOCIAL	0,00 €	320 626,82 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-1025-845 : REHABILITATION DU PONT SAINT AUBINA OUZOUEUR SUR TREZEE	0,00 €	34 068,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	0,00 €	354 694,82 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	113 871,42 €	415 299,82 €	0,00 €	301 428,40 €
<b>Total Général</b>		<b>301 428,40 €</b>		<b>301 428,40 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 30 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2024-170**

**BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil communautaire est invité à voter une décision modificative afin de mettre à jour les crédits nécessaires pour les intérêts liés aux emprunts et notamment les intérêts courus non échus (ICNE).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante au budget annexe de l'assainissement :

Le conseil communautaire,

Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

.../...

(suite de la délibération n° 2024-170)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	3 678,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 678,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	6 418,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>6 418,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	6 220,74 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	3 876,34 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 097,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 097,08 €</b>	<b>10 097,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	6 418,78 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 418,78 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	6 418,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>6 418,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 418,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 418,78 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-6 418,78 €</b>		<b>-6 418,78 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 30 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-171**

**DEMAND DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE BRIARE (RESTOS DU CŒUR)**

Le conseil communautaire est sollicité pour l'attribution d'un fonds de concours destiné à soutenir des travaux d'urgence dans le local des Restos du Cœur à Briare.

Les devis suivants ont été présentés à l'appui de la demande :

- devis de la société La Compagnie des Toits pour un montant de 14 671,58 € HT – travaux de modification de charpente et mise à neuf du toit de la cour intérieure. Une fenêtre à remplacer, côté cour intérieure, n'est pas chiffrée dans ce devis (estimation 1 500 € HT).
- devis de la société Servitechnique pour un montant de 10 640,95 € HT – Travaux de réhabilitation électrique.

Pour mémoire, la CCBLP dispose d'une compétence en matière d'action sociale dont :

« D) Soutien aux publics fragilisés :

(...) • Mise à disposition de locaux auprès d'associations ayant pour objet la collecte et distribution de denrées alimentaires aux personnes fragilisées »

(extrait de la délibération du 11 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire).

Les règles en matière de fonds de concours sont les suivantes :

.../...

(suite de la délibération n° 2024-171)

Le fonds de concours est une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité. Il permet aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes membres à assumer une charge, souvent des charges de centralité, qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI. Ces fonds de concours peuvent être versés par une ou plusieurs communes membres à l'EPCI dont elles sont membres et sans lien obligatoire avec une compétence exercées par l'EPCI. Toutefois, le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle). Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Le Conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

Considérant l'urgence des travaux sur la toiture du local des Restos du cœur propriété de la commune de Briare ;

Considérant la provenance des bénéficiaires et leur précarité ;

A l'issue des débats, le Président soumet au vote le principe de l'attribution d'un fonds de concours basé sur 40% de la dépense HT consacrée aux travaux d'urgence de la toiture (mise hors eau de la cour intérieure qui abrite les réfrigérateurs) pour un coût estimatif de 14 671,58 € HT, soit un fonds de concours de 5 868,67 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions (Catherine LETONNELIER, Jérémy NOËL),
- 11 voix CONTRE (Pierre BODIER, Catherine BOURGOIN, Michel CHAILLOU porteur du pouvoir de Didier CROISSANT, Jacques EUGENE, Annie FORTIN, Gérard GALFANO porteur du pouvoir de Serge RAGU, Didier HOUDMON, Michel LECHAUVE, Emmanuel RAT),
- 25 voix POUR (Sylvie BLOUET, Pierre-François BOUGUET, Alain CHARMETANT, Nathalie DONY porteuse du pouvoir de Valérie CAILLAUT, Frédéric GARDINIER, Dominique GEOFFRENET, Dominique GIRAULT, Jacky HECQUET porteur du pouvoir de Céline DESCHAMPS, Hervé JACQUIER porteur du pouvoir d'Alexandre BRAGUE, Jacqueline LAURENT, Blandine LECHAUVE, Philippe LE DEM, Laurent LHOSTE, Kiné NIANG, Christine PARMISARI, Hubert POULAIN, Véronique POULAIN, Christiane SERRANO, Edwige SIGNORET, René THIEBAUT porteur du pouvoir de Fabrice LAHOUSSE, Valérie VICHERAT),

Attribue un fonds de concours de 5 868,63 € à la commune de Briare pour la réalisation de travaux d'urgence de la toiture (mise hors eau de la cour intérieure qui abrite les réfrigérateurs) soit 40 % du coût estimatif de 14 671,58 € HT.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 30 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



- 1 AOUT 2024

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Étaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Étaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

**Délibération n°2024-172**

**BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le SGC de Gien a communiqué une liste regroupant les créances présentées en Non Valeur (NV) qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou regroupant uniquement les créances minimales dont le montant est inférieur ou égal à 30 €. Les sommes figurant sur ces états étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement (typé Admission en non valeur et de nature fonctionnement) au compte 6541.

L'admission en non-valeur doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante qui devra être jointe au mandat de paiement. Le refus de vote des NV entraîne une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité. L'admission en non valeur permet de corriger cette distorsion en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice.

Il est désormais possible de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 100 €.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-172)

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la proposition de demandes en non-valeur déposée par le Comptable du trésor :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	5 542,83 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>5 542,83 €</b>	

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Comptable du Trésor dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur des produits ci-dessus.

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au budget annexe de la résidence autonomie.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 30 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire),  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE**

-----

**Délibération n°2024-173**

**ACQUISITION DE BROYEURS : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CRST DU PAYS DU GIENNOIS**

Le conseil communautaire est invité à solliciter une subvention pour l'acquisition de deux broyeurs dans le cadre du C.R.S.T. du Pays Giennois au titre de la gestion alternative des espaces publics (gestion et recyclage des déchets verts). Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Achat deux broyeurs	26 755,00 €	32 106,00 €	Région (Pays Giennois)	10 702,00 €
			<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>10 702,00 €</b>
			FCTVA	5 266,00 €
			Autofinancement	16 138,00 €
			<b>TOTAL FONDS PROPRE</b>	<b>21 404,00 €</b>
<b>TOTAL ACHATS</b>	<b>26 755,00 €</b>	<b>32 106,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 106,00 €</b>



.../...

(suite de la délibération n° 2024-173)

Le Conseil communautaire,

VU le budget de la communauté de communes Berry Loire Puisaye,

VU le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois ;

VU la délibération n°2021-170 du 27 juillet 2021 approuvant le contrat régional de solidarité territoriale (CRST) du pays du giennois ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois pour le projet d'achat de deux broyeurs, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Achat deux broyeurs	26 755,00 €	32 106,00 €	Région (Pays Giennois)	10 702,00 €
			<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>10 702,00 €</b>
			FC TVA	5 266,00 €
			Autofinancement	16 138,00 €
			<b>TOTAL FONDS PROPRE</b>	<b>21 404,00 €</b>
<b>TOTAL ACHATS</b>	<b>26 755,00 €</b>	<b>32 106,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 106,00 €</b>

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 31 juillet 2024  
Le Président,  
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,  
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire),  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

-----

**Délibération n°2024-174**

**CULTURE – ACOMPTES PREVISIONNELS PACT 2024**

Le conseil communautaire est invité à valider le montant de l'acompte versé au titre du PACT 2024, représentant 30% du coût artistique prévisionnel pour les manifestations ayant eu lieu.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-251 du 19 décembre 2023 validant les montants des acomptes (au titre du PACT 2024) à verser aux structures organisatrices sous réserve de présentation des justificatifs ;

Considérant la nécessité de détailler ces sommes manifestation par manifestation pour permettre le paiement une fois la manifestation passée ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE

le tableau suivant :

.../...

PORTEUR DE PROJET	NOM DE LA COMPAGNIE	NOM DU SPECTACLE	Montant prévisionnel du coût artistique plafonné	versement 30% du coût artistique prévisionnel
Comité des fêtes Batilly & Mille club Bonny	programmation en cours	Stage de danses traditionnelles + bal	1 250,00 €	375,00 €
Comité des fêtes Batilly & Mille club Bonny	2 groupes	Bal musiques et danses traditionnelles	3 885,00 €	1 165,50 €
		<b>SOUS-TOTAL CDF BATILLY MILLE CLUBS BONNY</b>	<b>5 135,00 €</b>	<b>1 540,50 €</b>
Comité des fêtes	Patsy	Animation musicale sculptures ballons	300,00 €	90,00 €
Comité des fêtes	Vox populi	Ciné plein-air	1 201,00 €	360,30 €
		<b>SOUS-TOTAL CDF BONNY</b>	<b>1 501,00 €</b>	<b>450,30 €</b>
Les Amis de Beaulieu	Cie Allo Maman Bobo	Fête des plants et des plantes	1 104,27 €	331,28 €
		<b>SOUS-TOTAL AMIS DE BEAULIEU</b>	<b>1 104,27 €</b>	<b>331,28 €</b>
C Berry Dancers (asso Country Cernoy)	Bullriders + A. MARAFA	Festival Country	3 800,00 €	1 140,00 €
		<b>SOUS-TOTAL C BERRY DANCERS</b>	<b>3 800,00 €</b>	<b>1 140,00 €</b>
Arteria	Arteria	Peintures murales	5 400,00 €	1 620,00 €
Arteria	Arteria	Ateliers arts plastiques dans les ALSH	1 000,00 €	300,00 €
		<b>SOUS-TOTAL ARTERIA</b>	<b>6 400,00 €</b>	<b>1 920,00 €</b>
Autrement classique	Jean Manificier & Patrick Langot	En quête de Bach	6 047,80 €	1 814,34 €
Autrement classique	Bartissol, Orzaiz, Sluchin, Manificier	Pauline Viardot, une vie d'opéra	8 021,00 €	2 406,30 €
Autrement classique	En cours de programmation	Festival	29 375,00 €	8 812,50 €
Autrement classique	Cardinale, Bottiglieri, Balssa, Manificier, Créach	Résidence de création	13 581,00 €	4 074,30 €
Autrement classique	Marilley + organiste + accordéoniste	Concert de Noël	6 221,00 €	1 866,30 €
		<b>SOUS-TOTAL AUTREMENT CLASSIQUE</b>	<b>63 245,80 €</b>	<b>18 973,74 €</b>
Le bureau du classique	Gobi rhapsodie	La légende de Tsolmon	2 392,00 €	717,60 €
Le bureau du classique	Chant de balles	Suites pour jonglerie et violoncelle	4 050,00 €	1 215,00 €
Le bureau du classique	Jonglerie champêtre	Spectacle itinérant à vélo	4 950,00 €	1 485,00 €
Le bureau du classique	Eastern chorba	Caravansérail	3 658,00 €	1 097,40 €
Le bureau du classique	Hirundo Maris & Arianna Savall	Silent night concert de Noël	5 550,00 €	1 665,00 €
		<b>SOUS-TOTAL BUREAU DU CLASSIQUE</b>	<b>20 600,00 €</b>	<b>6 180,00 €</b>
Théâtre de l'Escabeau	Théâtre des vallées	Entre deux jeux	3 593,00 €	1 077,90 €
Théâtre de l'Escabeau	Théâtre en pièces	Hilda de Marie Ndiaye	4 511,00 €	1 353,30 €
Théâtre de l'Escabeau	Cie Lévriers	Requiem pour un fou, dernier concert de Dom Juan	5 808,00 €	1 742,40 €
Théâtre de l'Escabeau	Ensemble vocal Aigal	Trobaïritz	4 521,80 €	1 356,54 €
Théâtre de l'Escabeau	programmation en cours	17ème festival de l'Escabeau	30 000,00 €	9 000,00 €
Théâtre de l'Escabeau	programmation en cours	Festival roulez jeunesse	11 550,00 €	3 465,00 €
		<b>SOUS-TOTAL THEATRE ESCABEAU</b>	<b>59 983,80 €</b>	<b>17 995,14 €</b>
Arts scène	Zinzin family + the Strugglers	Concert rock au profit restos du cœur	4 500,00 €	1 350,00 €
Arts scène	programmation en cours	22ème Strange festival	30 000,00 €	9 000,00 €
		<b>SOUS-TOTAL ARTSCENE</b>	<b>34 500,00 €</b>	<b>10 350,00 €</b>
Eclat	Cie Ouvem'Azulis	L'art est dans le square	950,00 €	285,00 €
Eclat	Vox populi	Ciné plein-air	1 223,00 €	366,90 €
		<b>SOUS-TOTAL ECLAT</b>	<b>2 173,00 €</b>	<b>651,90 €</b>
Les Prés fêtards	Beez prod + danse + Arteria	Pipeau le lutin	790,00 €	237,00 €
		<b>SOUS-TOTAL PRES FETARDS</b>	<b>790,00 €</b>	<b>237,00 €</b>
Mairie de Cernoy en Berry	programmation en cours	Concert	3 000,00 €	900,00 €
Mairie de Cernoy en Berry	programmation en cours	Fête des St Loup concert à l'église	2 000,00 €	600,00 €
		<b>SOUS-TOTAL MAIRIE CERNOY</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
Asso. Sauvegarde Château de La Bussière	Trio Jacob	Concert d'été	1 585,00 €	475,50 €
Asso. Sauvegarde Château de La Bussière	Olivier Sanseigne	8 Spectacles magie pdt vac. De Noël	3 200,00 €	960,00 €
		<b>SOUS-TOTAL ASSO. CHÂTEAU LA BUSS.</b>	<b>4 785,00 €</b>	<b>1 435,50 €</b>
Les Mills		Résidence théâtre, marionnettes, arts de rue	2 631,00 €	789,30 €
Les Mills		Festival de films Les Mills	3 947,36 €	1 184,21 €
Les Mills		Les Mills d'été	5 263,00 €	1 578,90 €
		<b>SOUS-TOTAL LES MILLS</b>	<b>11 841,36 €</b>	<b>3 552,41 €</b>
Mairie d'Ousson sur Loire	Nobody knows gospel	Concert gospel	1 320,00 €	396,00 €
Mairie d'Ousson sur Loire	Vox populi	Ciné plein-air	1 228,75 €	368,63 €
		<b>SOUS-TOTAL MAIRIE OUSSON</b>	<b>2 548,75 €</b>	<b>764,63 €</b>
Mairie d'Ouzouër sur Trézée	Vox populi	Ciné plein-air	1 351,00 €	405,30 €
			<b>224 758,98 €</b>	<b>67 427,69 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 31 juillet 2024  
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Emmanuel RAT

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024  
Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-175**

**CULTURE – BUDGET CULTURE 2024 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Le conseil communautaire est invité à valider le montant des subventions pour les manifestations ayant eu lieu.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-248 du 19 décembre 2023 validant les montants des subventions à verser aux structures organisatrices, sous réserve de présentation des justificatifs, au titre du budget culture de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour 2024 ;

Considérant la nécessité de détailler ces sommes manifestation par manifestation pour permettre le paiement une fois la manifestation passée ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE

le tableau suivant :

.../...

.../...  
(suite de la délibération n° 2024-175)

Aide au projet		Objet
<b>2024</b>		
Artéria	<b>2 300,00 €</b>	Projet peinture murale collège de Briare
Autrement Classique	<b>5 630,00 €</b>	Festival juillet 2024
Autrement classique	<b>8 940,00 €</b>	Soutien tout au long de la saison, selon détail suivant : En quête de Bach 2 235 € Pauline Viardot 2 235 € Résidence d'artistes 2 235 € Concert de Noël 2 235 €
Bureau du Classique	<b>6 740,00 €</b>	Soutien tout au long de la saison, selon détail suivant : La légende de Tsolmon 690 € Suites pour jonglerie et violoncelle 400 € Jonglerie musicale à vélo 2 700 € Eastern chorba 1 450 € Hirundo maris silent night 1 500 €
Les pirates de l'air - Beez prod	<b>5 500,00 €</b>	10 spectacles sur le territoire - Pirates de l'air
Concert de poche	<b>2 500,00 €</b>	Concert 2024
Demain on change tout	<b>5 600,00 €</b>	Course de triporteurs + fête des vins
L'Art de rien	<b>4 000,00 €</b>	L'hiver en couleurs + les beaux arts en bord de Loire
Mairie de Briare	<b>2 854,00 €</b>	Expo FRMJC
Cirqu'à cyclette	<b>400,00 €</b>	Course triporteurs 2 passages d'une heure
Air de jeux	<b>2 936,00 €</b>	24/05/2024 à Briare dans le cadre des JO + 10h de médiation collèges
Théâtre escabeau	<b>4 200,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>51 600,00 €</b>	

Sous réserve de l'obtention par la commune de Briare d'une subvention d'ENEDIS pour l'exposition FRMJC.

Pour extrait certifié conforme,  
A Briare, le 31 juillet 2024  
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Emmanuel RAT

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :  
Date de mise en ligne :

- 1 AOUT 2024

- 1 AOUT 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	38

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 23 juillet 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

**Etaient excusés :**

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)  
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)  
Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

**Etaient absents :**

Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

**Secrétaire de séance :** Blandine LECHAUVE

**Délibération n°2024-176**

**CULTURE – CONVENTION TRIPARTITE ENEDIS/ARTERIA/CCBLP –  
PEINTURE TRANSFOS REVERSEMENT SUBVENTION**

Le conseil communautaire est invité à valider le reversement de la subvention versée par ENEDIS dans le cadre de la mise en peinture de 2 transformateurs par l'association ARTERIA sur la commune de Châtillon-sur-Loire, action inscrite au PACT 2024.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2024-033 du 29 février 2024 autorisant le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention tripartite entre ENEDIS, ARTERIA et la Communauté de communes Berry Loire Puisaye pour la peinture de transformateurs sur le territoire ;

Considérant le versement d'une subvention de 1 000 € par ENEDIS conformément aux termes de la convention ;

Considérant les frais engagés par ARTERIA : achat des fournitures et intervention des artistes pour mise en peinture et ateliers avec les écoliers ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE

Le reversement de la subvention d'un montant de 1 000 € versée par ENEDIS à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à l'association ARTERIA.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 31 juillet 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Emmanuel RAT

Date de transmission au contrôle de légalité : - 1 AOUT 2024

Date de mise en ligne : - 1 AOUT 2024

Blandine LECHAUVE